

1 En général

1.1 Objet et champ d'application

ALRIX Sàrl sis à Genève (désigné ci-après «ALRIX») propose à ses clients une gamme complète de services dans le domaine informatique. Les prestations et les contreprestations sont désignées dans des offres spécifiques aux clients ou dans des contrats individuels conclus entre le client et ALRIX. Ces documents règlent en particulier la nature des prestations à fournir par ALRIX, leur étendue, leur durée et leur rémunération.

Dès que le client accepte de recevoir des prestations de la part de ALRIX, les présentes conditions générales de vente (désignées ci-après « CGV ») sont considérées comme faisant partie intégrante du contrat individuel. D'éventuelles conditions générales d'achat ou autres conditions du client ne s'appliquent que dans la mesure où elles ont été acceptées expressément par écrit par ALRIX et ne sont pas en contradiction avec les présentes CGV.

2 Services Proposés

2.1 Description

Les services informatiques proposés par ALRIX au Client sont décrits dans une offre de services ou un contrat spécifique contresigné par le Client et ALRIX pour accord donnant lieu à un contrat spécifique de services.

3 Durée de la mission

La date de début et de fin, et respectivement la durée de la mission sont spécifiées dans un contrat spécifique.

4 Force majeure

Aucune des deux parties ne sera tenue pour responsable vis-à-vis de l'autre de la non-exécution ou des retards dans l'exécution d'une obligation née du présent contrat qui seraient dus au fait de l'autre partie consécutivement à la survenance d'un cas de force majeure.

Le cas de force majeure suspend les obligations nées du contrat pendant toute la durée de son existence. Toutefois, si le cas de force majeure avait une durée d'existence supérieure à trente (30) jours consécutifs, il ouvrirait droit à la résiliation de plein droit du présent contrat par l'une ou l'autre des parties huit jours après l'envoi d'une lettre recommandée avec avis de réception notifiant cette décision.

5 Non exclusivité

Le Client reconnaît la nature non exclusive du contrat, et par conséquent, ALRIX est en droit de fournir des prestations identiques ou similaires à d'autres clients pour son propre compte ou celui de tiers en tant que prestataire de service.

6 Obligation et garantie

ALRIX s'engage à mettre en œuvre les moyens humains et techniques nécessaires à l'accomplissement des prestations définies dans un contrat spécifique, et conformément aux normes prévalant dans l'industrie des services informatiques. ALRIX s'engage, en outre, à prendre toutes les mesures raisonnables possibles et dans le cadre légal pour répondre aux demandes du Client.

ALRIX s'engage notamment à fournir des services de manière professionnelle, dans les règles de l'art et conformément aux usages régissant la branche. ALRIX s'engage à fournir des services et outils informatiques adaptés aux besoins du Client en fournissant, lorsque cela est nécessaire, une obligation de conseil (devoir d'information) dans le cadre du mandat reçu.

7 Temps de travail

Le temps de travail normal des collaborateurs de ALRIX est de huit (8) heures par jour ouvrable. Il est accompli pendant les heures de travail usuelles de ALRIX, du lundi au vendredi, à l'exception des jours fériés officiels reconnus sur le lieu d'exécution des prestations.

8 Résiliation

Dans tous les cas de résiliation, le client devra verser à ALRIX le montant de ses honoraires pour l'activité déployée conformément aux termes contractuels jusqu'à ladite résiliation, conformément aux clauses de résiliation contenues dans un contrat spécifique.

9 Cession

Le contrat ne pourra, en aucun cas, faire l'objet d'une cession totale ou partielle à titre onéreux ou gratuit, du fait du Client, sauf accord écrit préalable de ALRIX.

10 Prix et conditions de paiement

Les prix sont exprimés en francs suisses (CHF) hors TVA et couvrent les prestations décrites dans un contrat spécifique.

Sauf dispositions particulières précisées dans les offres ou dans les contrats, par défaut les factures sont dues dans les trente (30) jours nets, à compter de la date de la facture de ALRIX.

Sauf dispositions contraires du Contrat spécifique, ALRIX adresse ses factures au Client à la fin de chaque mois sur la base des rapports d'activité signés par le Client.

11 Confidentialité

Les parties s'engagent à une confidentialité et à une réserve réciproque. ALRIX quant à elle s'engage à conserver le secret professionnel le plus strict sur tous ces échanges d'informations. Tous les renseignements, informations, envois documentaires et rédactionnels de quelque nature qu'ils soient sont communiqués au client pour son usage strictement exclusif et personnel. Il lui est expressément interdit de les délivrer ou d'en délivrer copie, à titre onéreux ou à titre gratuit, à des tiers étrangers à son entreprise sauf accord écrit préalable de ALRIX. Ces conditions demeurent après l'extinction des conditions contractuelles.

12 Droits de propriété intellectuelle

Les marques, noms de domaines, produits, logiciels, images, vidéos, textes ou plus généralement toute information objet de droits de propriété intellectuelle sont et restent la propriété exclusive du vendeur. Aucune cession de droits de propriété intellectuelle n'est réalisée au travers des présentes CGV. Toute reproduction totale ou partielle, modification ou utilisation de ces biens pour quelque motif que ce soit est strictement interdite.

13 Droit applicable et for juridique

En cas de litige, les présentes Conditions Générales ainsi que leurs annexes mentionnées sont utilisées comme base juridique.

Les présentes Conditions Générales sont régies par le droit suisse en vigueur, à l'exclusion de toute autre législation.

Le for juridique est à Genève.